

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2006**

Délibération
n° 2006.03.081

Etude de
résidentialisation
du secteur Est "
Champ de
Manoeuvre " : appel
d'offres ouvert et
demande de
cofinancement

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mars 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude BEAUCHAUD à Daniel OPIC, Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

**DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -
RENOUVELLEMENT URBAIN****Rapporteur : Monsieur CHARRIER****ETUDE DE RESIDENTIALISATION DU SECTEUR EST " CHAMP DE MANOEUVRE " : APPEL
D'OFFRES OUVERT ET DEMANDE DE COFINANCEMENT**

A l'occasion du Comité Technique de l'ANRU du 2 mars 2005 et du Comité National d'Engagement du 16 mai 2005, le projet de rénovation urbaine du Champ de Manœuvre a été examiné. Ainsi, l'avis du Comité d'Engagement a porté sur :

- Le conventionnement de trois opérations : la requalification du Boulevard Vincent Auriol, la rénovation du Centre de Loisirs Louis Pergaud et la construction d'un Pôle Enfance,
- Le souhait de lancer une étude de restructuration urbaine sur le secteur Sud Ouest du quartier,
- La mise en œuvre d'un projet global de résidentialisation du secteur Est du quartier.

L'étude sur la restructuration urbaine du secteur Sud Ouest a été confiée au cabinet Métaphore, dont les propositions ont été validées lors du Comité de Pilotage du 14 décembre 2005.

Il convient aujourd'hui de lancer une étude concernant la résidentialisation des bâtiments du secteur Est du Champ de Manœuvre. Cette étude doit permettre de définir le partage de la gestion entre l'immeuble et son environnement, et donc de redéfinir la limite entre espace public et espace privé.

Par cette consultation, la ComAGA, en partenariat avec l'ANRU, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Soyaux et les bailleurs, souhaite offrir aux habitants un support d'attache entre le logement et le quartier, et clarifier les territoires de gestion et les responsabilités de gestion urbaine des différents partenaires.

Ce projet de résidentialisation doit être mis en place sur 1 058 logements locatifs sociaux répartis entre deux bailleurs.

La procédure à mettre en œuvre pour la réalisation de cette étude, dont le coût est estimé à 35 000 € HT sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les participations de la ComAGA et des différents partenaires à la réalisation de cette étude, dont le coût est estimé à 41 860 € TTC, se répartissent de la manière suivante :

ANRU =	35% soit	1 4 651 €
CDC =	20% soit	8 372 €
ComAGA =	15% soit	6 279 €
Ville de Soyaux =	15% soit	6 279 €
Bailleurs =	15% soit	6 279 € (répartis entre l'Office Public HLM de la Charente et la SA Le Foyer)

Vu l'avis favorable du bureau du 10 février 2006,

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 1^{er} mars 2006,

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 14 mars 2006,

Je vous propose donc :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter des crédits ORU auprès des partenaires financiers.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 2031 - sous fonction 70.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 31 mars 2006	<u>Affiché le :</u> 03 avril 2006